# La perspective du porte-parole des arts et de la culture de la francophonie canadienne sur la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*

Comparution devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles

5 février 2018

Allocution prononcée par Martin Théberge, président Fédération culturelle canadienne-française

#### **Ouverture**

Bonjour,

Mon nom est Martin Théberge, je suis le président de la Fédération culturelle canadienne-française, la FCCF. Je suis accompagné aujourd'hui par Mesdames Maggy Razafimbahiny, directrice générale et Marie-Christine Morin, directrice adjointe, de l'organisme.

Merci de nous avoir invités à comparaître devant vous aujourd'hui concernant la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*. Nous soulignons à grand trait l'importance capitale du travail que vous avez entrepris.

### Introduction

D'entrée de jeu, j'aimerais vous inviter à imaginer l'avenir avec moi...

**Imaginez...** que dans 20 ans, revienne sur le tapis la révision de la *Loi* et qu'à cette occasion, ce soit le lieu d'une célébration de fierté de la qualité du travail accompli. Nous serions là, à comparaître devant vous, pour vous exprimer notre grande joie à l'effet que l'assimilation a été freinée, que nos effectifs sont stables ou qu'ils augmentent, que le secteur des arts et de la culture en tant que partenaire clé, est à même de contribuer pleinement à la vitalité de leur communauté et à l'essor de la société canadienne.

**Imaginez...** que la fonction publique assume pleinement sa responsabilité horizontale sur le plan des langues officielles. Qu'elle se donne une lentille automatique informée en ce qui a trait aux réalités et aux besoins des communautés francophones et acadiennes, et que cela l'amène à flexibiliser le cadre de ses programmes et services pour éviter les blocages systémiques.

**Imaginez...** que la déresponsabilisation progressive soit transformée par une attitude proactive qui donne toute sa place à la collaboration et à une action conjointe à impact mesurable. Il y aurait dans ce climat, matière à se targuer du chemin parcouru et des résultats obtenus.

Imaginez... que le gouvernement entreprenne un état des lieux rigoureux de la réalité qui prévaut sur le terrain des communautés francophones et acadiennes et qu'il s'engage d'emblée à s'activer avec nous aux solutions et aux pratiques d'innovation qu'il faille mettre en place. Au concept du PAR et POUR que nous avons promu, la notion du AVEC s'impose plus que jamais pour assurer la suite.

#### **Présentation**

La FCCF regroupe 22 organismes, dont 7 organismes nationaux dédiés à une pratique artistique ou à une industrie culturelle, 13 organismes provinciaux ou territoriaux en développement artistique ou culturel, l'Alliance des radios communautaires du Canada ainsi qu'une alliance des 3 réseaux de diffusion des arts de la scène au canada français. Au total, lorsque l'on se présente à vous, c'est au nom de plus de 3125 artistes professionnels et 150 organismes de la communauté dans 180 collectivités à travers le pays. C'est au nom d'un réseau fort et engagé, un réseau qui, par design, est novateur et créatif.

Aujourd'hui, nous formulons le vœu collectif d'une modernisation véritable et intègre de la *Loi* pour le bien-être et l'avenir collectif de nos citoyens francophones partout au pays. En tant que porte-parole du secteur, la FCCF a pour vision d'inspirer, de mobiliser et de transformer le Canada grâce aux arts et la culture.

À ce titre, et à l'image d'autres qui ont comparu ou qui comparaitront devant vous a ce sujet, nous sommes les partenaires experts et incontournables de la mise en œuvre effective de cette loi. Nous détenons les connaissances et l'expérience qui nous permettent d'aiguiller la modernisation de la *Loi*, de sorte à renforcer son autorité, voir son caractère exécutoire. Nous émettons le souhait que l'usager soit, lui aussi, mis au centre de la réflexion et que les citoyens de nos communautés soient invités à exprimer leurs besoins et leurs aspirations.

Bien que la *Loi* nous intéresse et nous interpelle dans son ensemble, nos propos sont davantage inspirés par la *Partie VII* de la *Loi*. C'est à notre avis l'expression pure de l'engagement nécessaire. Engagement face à la tâche qui nous incombe tous, et face à laquelle nous avons une responsabilité partagée.

#### Discutons du Positionnement spécifique de notre secteur :

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont d'abord et avant tout un projet culturel. En tant que telle, la *Loi* doit faire ressortir l'importance capitale du secteur des arts et de la culture en lien avec leur développement et leur épanouissement.

Force est de reconnaître que les arts et la culture sont un moteur de développement et d'épanouissement des communautés francophones en milieu minoritaire. L'identité francophone est renforcée par l'image valorisante qu'elle a d'elle-même. Le reflet de notre réalité renforce notre attachement et agit sur notre fierté.

La précarité grandissante que nous constatons chez nos organismes artistiques et culturels porte atteinte à leur capacité de jouer pleinement leur rôle de principal partenaire du gouvernement.

L'examen de l'état des lieux est attristant. La lourdeur et la complexité des processus administratifs continuent d'augmenter au détriment d'une livraison efficace, accessible et de qualité de la production artistique et culturelle des communautés francophones et acadiennes.

Nos organismes culturels et artistiques sont en perte de vitesse inquiétante par rapport à l'appui qu'ils reçoivent du gouvernement. Les fragiliser nuit à l'exercice de leur mandat et à l'influence qu'ils peuvent exercer sur les communautés qu'ils desservent en matière de promotion de la langue française et des droits des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le secteur communautaire, en tant que principal partenaire du gouvernement, ne reçoit pas une part adéquate des ressources destinées directement ou indirectement, à la mise en œuvre de la *Loi*. Qui plus est, les ressources octroyées par les transferts aux provinces et territoires, au chapitre des langues officielles, ne sont visiblement pas réinvesties comme il se doit par ces acteurs en appui au développement des communautés francophones et acadienne. Cet état de fait va à l'encontre de l'esprit de la *Loi* et mérite d'être examiné de près.

Il faut livrer mieux et davantage sur la promesse de la promotion des communautés francophones et acadiennes. Lors de la dernière révision de la *Loi* en '88, on avait ajouté la priorité de promouvoir les communautés de langue officielle. Or, cela ne s'est pas matérialisé. Nous déplorons l'absence d'une stratégie globale, qui serait développée conjointement avec le secteur communautaire à titre de partenaire stratégique clé, en plaçant l'usager au centre de la réflexion et des stratégies qui en découleraient. Nous sommes d'avis qu'une campagne de promotion, de sensibilisation et d'éducation publique aurait un impact positif sur l'ensemble de notre écosystème. L'opinion publique canadienne concernant les langues officielles est plus positive que jamais auparavant. Nos citoyens y voient une valeur fondamentale et un potentiel qui nous démarque aux yeux du monde. Vivement l'éclat d'une campagne de promotion à leadership partagé.

# Maintenant, parlons de notre positionnement solidaire avec la francophonie canadienne dans toute sa diversité :

Il nous faut une prise en main solide et l'expression d'un appui politique conséquent. La *Loi* doit sortir de sur les tablettes. Secouons la poussière, mettons-nous à table comme les partenaires que nous sommes, soyons braves, soyons honnêtes.

Le moment est opportun, et non seulement propice pour moderniser la *Loi*, il est critique. Il faut donner des dents à la Loi, pour ne pas dire aussi des griffes. Et pourquoi ne pas faire le pari d'envisager le redressement d'un point de vue positif et constructif? L'unité et l'identité nationale forte nous inspirent, la *Loi* est un pilier essentiel de la réalisation de cette vision.

Appuyer et favoriser le développement suppose que l'on ait des stratégies et des visées claires, que l'on avance des mesures concrètes, que l'on procède d'un terrain logique autre que celui du strict poids des nombres et de la faisabilité commerciale, que l'on précise des indicateurs contre lesquels démontrer et mesurer le changement, que l'on mette en application la notion du PAR, POUR et AVEC.

Il faut renforcer le cadre de mise en application et d'imputabilité de la Loi sur les langues officielles. Il faut serrer les crans du système de livraison sur la responsabilité partagée du gouvernement et des institutions assujetties en matière de langues officielles. Il faut centraliser la directive politique au plus haut niveau de l'appareil. Il faut engager les agences et institutions visées, sur le plan de leur responsabilité d'agir, d'être imputables, transparents, et de rendre des comptes.

La mécanique des plans d'action et des rapports annuels n'a pas donné les effets escomptés. Aucune directive ne nous interpelle à mieux réussir, à s'élever au-delà des habitudes systématiques en place, à adopter une attitude proactive, à innover en matière de solution. Il faut se demander comment il se fait qu'on se retrouve si loin de la directive de proposer et d'adopter des mesures positives à l'égard des communautés francophones et acadiennes.

Il faut renforcer le cadre d'imputabilité de la *Loi*. Le redressement passe par la possibilité d'imposer des mesures disciplinaires, mais aussi et surtout, de proposer et de nommer des incitatifs.

Il faut accroître les pouvoirs du Commissaire aux langues officielles et protéger son indépendance et son impartialité. En plus de renforcer ses pouvoirs de mise en application de la *Loi*, il devrait avoir la capacité d'imposer des mesures disciplinaires et d'avancer des mesures concrètes et positives, qui seraient garantes du respect de la *Loi*. Le mode des consultations doit donc être revu en profondeur pour que les investissements que cela suppose aient l'impact voulu. L'intention des consultations doit être le dialogue ouvert et la quête de solutions.

Il faut renforcer l'autorité de Patrimoine canadien en tant que ministère responsable de la mise en œuvre. La capacité horizontale du ministère du Patrimoine canadien a été rudement mise à l'épreuve par la mise en œuvre des approches interministérielles. La promesse selon laquelle la contribution du gouvernement au développement des communautés francophones et acadiennes serait élargie par les contributions des ministères et agences assujetties par la *Loi*, ne s'est pas réalisée. La lourdeur et la complexité administrative en ont été décuplées pour nos organismes, avec trop peu de résultats. Un ministère ne peut pas être appelé à être à la fois juge et parti.

Patrimoine canadien ne fait pas le poids non plus quand vient le temps d'aller augmenter l'enveloppe des programmes d'appui aux langues officielles. Son galon politique est insuffisant lorsqu'il n'est pas soutenu par un message politique central fort.

Il faut agir aussi sur la connaissance et la sensibilité à l'égard des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Dans leur ouvrage, nos groupes et organismes sont confrontés à des barrières systémiques qui trahissent une mécompréhension profonde des réalités et des besoins spécifiques des CLOSM. Il faut réitérer la responsabilité des ministères et agences à l'égard d'une sensibilité et d'une attitude proactive et collaborative pour résoudre ces enjeux systémiques. Un dialogue continu, une attitude ouverte et un climat de confiance et de collaboration s'imposent.

Nous en appelons à l'expression d'un leadership politique fort et clair sur l'importance de la dualité linguistique. Il faut la valoriser en tant que partie intrinsèque du caractère unique canadien et y donner l'impulsion que cette vision mérite. La *Loi* n'est rien de moins que le fondement légal et moral de cette vision.

Dans notre optique, toute révision ou refonte de la *Loi* devrait tenir compte de l'apport du secteur des arts, de la culture et des industries culturelles à l'atteinte de ses objectifs. Du même souffle, les mandats des principaux acteurs et institutions qui jouent un rôle crucial dans l'épanouissement de nos communautés au quotidien devraient, eux aussi, être examinés de près. À titre d'exemple, ne pourrions-nous pas envisager que le mandat de la Société Radio Canada soit inclus dans une prochaine version de la *Loi*?

#### **Conclusion**

Finalement, nous sommes d'avis que la réussite attire la réussite. La FCCF, comme l'ensemble des organismes du secteur des arts, de la culture et des industries culturelles, se sent investie. Notre approche en est une de collaboration à la recherche et à la mise en œuvre de solutions nouvelles et adaptées à nos besoins et réalités.

Il est d'ailleurs raisonnable de croire que la performance exemplaire du Canada au chapitre des langues officielles est souhaitable et faisable. Cela l'outille dans d'autres secteurs où des appuis conséquents doivent être fournis au développement et à l'épanouissement de la société civile, tels les Premières Nations et le multiculturalisme. Réussir en matière de dualité linguistique, nous amène à réussir sur le plan du développement et du renforcement du potentiel citoyen.

Le travail de codéveloppement amorcé avec les Premières Nations pour instaurer une loi visant la protection *des langues autochtones* est à l'image de la façon dont nous souhaitons être engagés. L'avenir des langues officielles dépend de notre capacité collective d'innover et de travailler en étroite collaboration, pour le bien-être de l'ensemble. Le secteur des arts, de la culture et des industries culturelles est inspiré, motivé et prêt à passer à l'action.

## Mot de la fin

Merci de votre invitation, merci surtout de votre écoute. En guise de conclusion, j'aimerais vous laisser avec une citation de feu Fernand Dorais, professeur de littérature au département de français de l'Université Laurentienne de Sudbury :

« Une culture, c'est d'abord une histoire, un langage partagé, un style sociétal, l'élection de valeurs, une volonté d'avenir. »